



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
29 septembre 1998

Original: français

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

**Examen des rapports présentés par les États parties
conformément à l'article 18 de la Convention sur l'élimination
de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

Troisième et quatrième rapports périodiques des États parties

Belgique*

* Pour le rapport initial soumis par le Gouvernement belge, voir CEDAW/C/5/Add.53; pour son examen par le Comité, voir CEDAW/C/SR.143 et 146, ainsi que les *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-quatrième session, Supplément No 38 (A/44/38)*, par. 266 à 312. Pour le deuxième rapport périodique soumis par le Gouvernement belge, voir CEDAW/C/BEL/2; pour son examen par le Comité, voir CEDAW/C/SR.300 et 301, ainsi que les *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 38 (A/51/38)*, par. 164 à 196.